

LECTURE E.P.I. DU PROGRAMME D'ACTION GOUVERNEMENTAL « PREPARER L'ENTREE DE LA FRANCE DANS LA SOCIETE DE L'INFORMATION »

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement

A - NOUS Y AVONS RELEVÉ UN CERTAIN NOMBRE D'ORIENTATIONS POSITIVES :

- L'affirmation que la bataille de l'intelligence commence à l'école, où le développement des Technologies de l'Information et de la Communication répond à un double objectif : donner aux futurs citoyens la maîtrise des nouveaux outils de communication qui leurs seront indispensables et mettre les richesses du multimédia au service de la modernisation pédagogique,
- Pour atteindre ces objectifs, l'Etat engagera des moyens importants sur trois ans,
- L'Etat incitera les collectivités locales à agir pour garantir l'égalité d'accès des élèves aux Technologies de l'Information et de la Communication,
- Les Technologies de l'Information et de la Communication seront introduites dans les programmes,
- Les centres de ressources seront développés dans les établissements et au niveau académique,
- Un effort particulier sera entrepris pour la sensibilisation et la formation des enseignants qui constituent une priorité absolue, avec un plan d'urgence sur deux ans dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (100 postes d'enseignants et de personnels techniques et 1 000 emplois de jeunes docteurs, selon nos informations « emplois-jeunes » serait une faute de frappe),
- Mais la formation continue sera également développées, en utilisant au mieux les potentialités des Technologies de l'Information et de la Communication ,

- La plupart des établissements scolaires et universitaires seront équipés d'ordinateurs mis en réseau, reliés à un serveur Internet et dotés d'adresses électroniques,
- L'acquisition d'ordinateurs personnels par les étudiants sera facilitée,
- Les recteurs devront élaborer un plan de développement des Technologies de l'Information et de la Communication sur trois ans alimenté par les résultats des concertations dans les établissements,
- Une personne-ressource sera désignée par établissement et par groupe d'écoles,
- Les présidents d'université élaboreront, au cours du premier trimestre 1998, un plan pour assurer l'accès des étudiants aux technologies de l'information et de la communication,
- Un dispositif sera mis en place pour faciliter le financement des projets d'établissement utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication. Sa mise en œuvre devra notamment contribuer à l'équité en matière d'équipement sur l'ensemble du territoire,
- Des conventions (nationales et locales) seront signées avec les entreprises, fabricants, fournisseurs de logiciels...,
- L'industrie française du multimédia sera soutenue,
- La production individuelle sera encouragée : aides financières de la DATAR, des collectivités locales, de l'ANVAR,
- Développement d'Educasource,
- Une aide sera apportée au développement de l'offre française en ligne des documents non édités qui constituent la « littérature grise » : thèses, rapports de recherche, articles, etc.

**B - QUELQUES NOUVEAUTÉS PAR RAPPORT À LA
CONFÉRENCE DE PRESSE DE CLAUDE ALLÈGRE (17
novembre 97) :**

- introduction des Technologies de l'Information et de la Communication « dans les programmes » , enfin !
- référence, par deux fois, aux Technologies de l'Information et de la Communication pour la formation continue des enseignants.

C - ET UN CERTAIN NOMBRE DE RECULS :

- « importants moyens », non chiffrés,
- « la plupart » des établissements et non « tous »,
- recul des échéances,
- plus aucune références à ce qui se fait et aux « pionniers »,
- les adresses électroniques individuelles ont disparu,
- les mots « volontarisme », « volontaire » ont disparu,
- encore moins de précisions sur Educnet,
- le fonds de soutien aux collectivités locales s'est transformé en « dispositif »,
- exit le « capital-risque » qui subsiste dans d'autres parties du discours général,
- l'impulsion donnée à ce plan n'est plus « prioritaire »,

D - LES « MANQUES » QUI PERSISTENT :

- les finalités et objectifs ne sont pas définis **en amont** ; tous ces textes donnent l'impression qu'il s'agit d'utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication parce qu'elles existent. Que veut-on au juste ? Quels savoirs et savoir-faire ? Quelles compétences veut-on faire passer ? Pour faire quoi ? ...

On s'apercevrait très vite qu'un **enseignement de l'informatique** et des Technologies de l'Information et de la Communication est indispensable.

- Quelle place pour les Technologies de l'Information et de la Communication dans les **validations** des connaissances et les **concours** de recrutement des enseignants ?
- Comment recrute-t-on les moyens humains pour les IUFM ? « priorité absolue », oui, mais avec **quels formateurs** ? Se figure-t-on que les jeunes docteurs vont permettre de former pédagogiquement des enseignants ?
- Comment s'y prendre pour **convaincre** 80 % des collègues encore sceptiques ?

- Et le rôle du **service public** dans la production-diffusion des logiciels,
- Et la **concertation** permanente (que la Gauche prônait quand elle n'était pas au pouvoir) avec les organisations enseignantes, les associations de parents... ?

Après les déclarations (nombreuses) les actes s'imposent. C'est sur eux que l'on jugera la volonté réelle de faire bouger l'École.


Février 1998

L'eau

Infos Internet

L'eau potable
L'eau à Rennes
L'eau à Voutezac

ABC..
Conte
Peinture
Antiquité
Littérature
Expressions
Art japonais


Quitter

Les aventures de Ridi, la goutte d'eau
De la source à l'embouchure
Les poissons de nos rivières
Migration des poissons
Un peu de biologie
Lavoir et ruisseau
Moulins à eau
Pente d'eau
Le canal

Tempête
Géographie
Fjords et glaciers
Mer et eau douce

Icebergs et stalactites

Coordination

Tempête
Géographie
Fjords et glaciers
Mer et eau douce

Coordination

Un cédérom pour PC et Macintosh, sur le thème de l'eau, élaboré par 22 établissements scolaires francophones du monde entier.
Site de présentation : <http://www.ac-toulouse.fr/piquecos/pages/eau.html>
Diffusion : Association pour la Promotion du Multimédia à l'École
1150 route de Molières - 82000 MONTAUBAN - (fax : 05 63 31 81 66)
ou École publique - 82130 PIQUECOS